



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

## COMMUNIQUE DE PRESSE

À la suite de la baisse observée ces derniers mois des cours des produits pétroliers et du contexte sur le marché des changes, le Préfet a décidé de procéder à une baisse des prix de vente maximum du fioul et des carburants.

Le prix maximum du fioul domestique baisse de 10%, à 61€/HL, ce qui représente une économie de 30€ pour une livraison de 500 litres. Le fioul industriel passe à 82€/HL.

Le prix du fioul domestique dans l'archipel est à un niveau comparable de celui pratiqué dans les provinces maritimes (64€/HL à Halifax et 57.5€/HL à St John's le 6 octobre 2015 - source Ressources naturelles Canada pour une parité de l'euro à 1,44 \$).

Les prix maximum des carburants pour les véhicules terrestre connaissent quant à eux une baisse d'environ 14%. Ces carburants étant déjà commercialisés à un prix inférieur au prix maximum, la baisse des prix à la pompe ne sera que d'un centime par litre pour les essences, mais atteindra 11 centimes par litre pour le gazole pris à la pompe.

Cette baisse sera effective à compter du lundi 19 octobre 2015 à 00h00. Les prix des carburants seront ainsi fixés :

➤ Fioul domestique livré par camion-citerne	61,00 € l'hectolitre
➤ Gazole livré par camion-citerne	82,00 € l'hectolitre
➤ Gazole pris à la pompe	0.82 € le litre
➤ Essence ordinaire	1,17 € le litre
➤ Essence extra	1,20 € le litre

Ces nouveaux prix ont été déterminés sous l'hypothèse d'une stabilité du cours de l'euro face au dollar canadien et d'un maintien du baril de pétrole sous les 50\$US. Une hausse des marchés rendra nécessaire un réajustement des prix des essences. Toutefois, seule une évolution particulièrement défavorable obligerait une modification du prix maximum du fioul domestique avant le printemps 2016.